



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 123 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/58/531). Il fait le point de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003 et présente des projections jusqu'au 31 décembre 2004.

Trois indicateurs financiers sont examinés : la trésorerie, les contributions non acquittées et les sommes dues aux États Membres. À la fin 2003, le budget ordinaire et les comptes de réserve connexes présentaient des soldes de trésorerie d'un total de 23 millions de dollars, le compte du plan-cadre d'équipement présentait un solde de trésorerie de 16 millions de dollars, les comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie accusaient d'importants déficits de trésorerie et les comptes des opérations de maintien de la paix présentaient un solde de trésorerie cumulé de 1 milliard 386 millions de dollars. Les montants dus aux États Membres au titre des contingents et du matériel leur appartenant avaient considérablement diminué, passant de 703 à 439 millions de dollars.

Bien qu'il y ait des éléments positifs dans le panorama général – le montant total des contributions non acquittées a baissé et il n'y a pas eu besoin, en 2003, de prélever d'avances internes pour financer les activités imputées sur le budget ordinaire –, il y a également des aspects inquiétants, notamment l'augmentation du montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et du budget des Tribunaux et la situation financière alarmante de ceux-ci.



En ce qui concerne 2004, les prévisions indiquent qu'il faudra de nouveau recourir au prélèvement d'avances internes, vers la fin de l'année, pour financer des activités imputées sur le budget ordinaire, qu'il faudra faire de même, à partir de juillet 2004, pour financer les activités des Tribunaux et que les montants dus aux États Membres vont augmenter, malgré une réduction des soldes de trésorerie combinés des comptes des opérations de maintien de la paix. Une intensification des activités de maintien de la paix étant attendue, le montant inscrit au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix sera probablement entièrement utilisé et, étant donné la restitution aux États Membres des soldes de trésorerie des missions clôturées, les possibilités de prélèvement d'avances internes seront très limitées. Comme toujours, l'Organisation des Nations Unies ne peut être en bonne santé financière que si ses États Membres acquittent intégralement et ponctuellement les montants qu'ils lui doivent.

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/58/531). Il donne des renseignements sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003 et présente des projections jusqu'au 31 décembre 2004.

2. Traditionnellement, la santé financière de l'Organisation des Nations Unies est mesurée par trois indicateurs : la trésorerie, les contributions acquittées par rapport à celles qui ont été mises en recouvrement et les montants à rembourser aux États Membres au titre des contingents et du matériel qui leur appartient.

II. Examen de la situation financière au 31 décembre 2003

A. Situation de trésorerie au 31 décembre 2003

3. Les soldes de trésorerie ont diminué, passant de 1 milliard 397 millions de dollars à la fin 2002 à 1 milliard 352 millions de dollars au 31 décembre 2003 mais, si la situation générale reste relativement bonne, celle de certains comptes est nettement plus inquiétante. Depuis 1996, les montants versés par les États Membres et portés à leur crédit ont toujours été supérieurs aux montants mis en recouvrement, à part en 2000. Pour 2003, les versements et les montants crédités ont dépassé les montants mis en recouvrement de 81 millions de dollars, soit environ 2 %. Les décaissements ayant augmenté, le solde de trésorerie a été ramené à 45 millions de dollars.

4. Le solde de trésorerie se répartit comme suit : le budget ordinaire et les comptes de réserve connexes ont enregistré un solde net positif de 23 millions de dollars, le compte du plan-cadre d'équipement, un solde de 16 millions de dollars et les comptes des opérations de maintien de la paix un solde net cumulé de 1 milliard 386 millions de dollars, tandis que les comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont accusé un déficit de 73 millions de dollars.

5. Au 31 décembre 2003, 27 États Membres avaient intégralement acquitté leurs contributions ou devaient moins de 100 dollars : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Canada, le Danemark, Fidji, la Finlande, le Ghana, le Honduras, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, la Lettonie, Monaco, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone, Singapour, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Trinité-et-Tobago. Le Secrétaire général tient à leur exprimer sa reconnaissance.

Budget ordinaire et plan-cadre d'équipement

6. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'il n'était pas possible de déterminer précisément quelle serait la situation de trésorerie au titre du budget ordinaire à la fin 2003, l'information relative à certains versements attendus en fin d'année étant incomplète. En fait, le solde de trésorerie net au titre du budget ordinaire était, à la fin 2003, de 23 millions de dollars, ce montant résultant à la fois de rentrées inférieures aux prévisions et de décaissements inférieurs aux prévisions.

Le compte du plan-cadre d'équipement présentait, en fin d'année, un excédent de trésorerie de 16 millions de dollars.

Opérations de maintien de la paix

7. Le total des soldes de trésorerie des comptes des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 milliard 386 millions à la fin 2003, soit une augmentation de 23 millions de dollars par rapport au chiffre enregistré au 31 décembre 2002 et 188 millions de dollars de plus que ce que prévoyait le rapport précédent. Cette différence s'explique par des rentrées plus importantes que prévu au dernier trimestre de 2003 et des décaissements finalement inférieurs de 5 % aux prévisions. Le total de 1 milliard 386 millions de dollars se décompose comme suit : 943 millions de dollars se rapportent aux missions en cours, 258 millions aux missions clôturées et 102 millions au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. Des avances internes s'élevant à 83 millions dollars ont été prélevées sur le solde, principalement en faveur des Tribunaux.

Tribunaux

8. La situation de trésorerie des Tribunaux a continué de se détériorer du fait du non-paiement d'une partie des contributions. À la fin 2002, les comptes des Tribunaux présentaient un modeste déficit de trésorerie. À la fin 2003, ce déficit avait atteint 73 millions de dollars. Si cette tendance alarmante se poursuit, il est clair que les futurs travaux des Tribunaux s'en trouveront compromis.

B. Contributions non acquittées

9. Le montant total des contributions mises en recouvrement est passé de 3,6 milliards de dollars en 2002 à 3,9 milliards de dollars en 2003. Le montant afférent aux opérations de maintien de la paix a légèrement diminué (de 24 millions de dollars), mais des augmentations nettement plus importantes ont été enregistrées au titre du budget ordinaire (260 millions de dollars), des Tribunaux (18 millions de dollars) et du plan-cadre d'équipement (26 millions de dollars). Le total des montants versés par les États Membres et portés à leur crédit en 2003 a atteint 4 milliards de dollars, dont 1,3 milliard au titre du budget ordinaire, 2,5 milliards au titre des opérations de maintien de la paix, 173 millions au titre des Tribunaux et 18 millions au titre du plan-cadre d'équipement. Les variations se sont soldées par une réduction de 81 millions de dollars du total des contributions non acquittées, dont le montant s'est établi à 1 milliard 603 millions de dollars.

Budget ordinaire

10. Au 31 décembre 2003, 131 États Membres avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions au financement du budget ordinaire ou devaient moins de 100 dollars. La tendance défavorable observée depuis 2000, année pour laquelle un record de 141 pays avait été atteint, a donc été arrêtée. Les versements effectués au titre du budget ordinaire ont augmenté de 188 millions de dollars pour atteindre 1 milliard 272 millions de dollars, tandis que le montant des contributions a augmenté de 260 millions de dollars, pour atteindre 1 milliard 409 millions de dollars. Par conséquent, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire a atteint 442 millions de dollars à la fin 2003. Les États-Unis

d'Amérique devaient 61 % de ce total, le Brésil 12 %, l'Argentine 9 % et le Japon 4 %. Un groupe de 56 autres États Membres devaient, ensemble, 14 % du montant.

Opérations de maintien de la paix

11. Le montant des contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix a légèrement diminué entre 2002 et 2003, passant de 2 milliards 284 millions à 2 milliards 260 millions de dollars. Cette diminution traduit notamment le fait que les taux de contribution pour 2004 n'ont été fixés par l'Assemblée générale qu'en décembre 2003, et que les montants portant sur la période allant jusqu'au 30 juin 2004, qui auraient pu être mis en recouvrement en 2003, n'ont donc pu l'être qu'en janvier 2004. Bien qu'inférieur aux rentrées de 2002, le montant de 2 milliards 529 millions de dollars reçu en 2003 est de plus de 11 % supérieur aux montants mis en recouvrement pour cette année. Par conséquent, le montant des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix (soit 1 milliard 66 millions de dollars) était de 269 millions de dollars plus bas à la fin 2003 qu'à la fin 2002. Les États-Unis d'Amérique étaient redevables de 45 % du montant dû, 8 des 15 autres États Membres dont les quotes-parts sont les plus importantes (le Brésil, la Chine, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la République de Corée) devaient ensemble 25 %, et les 30 % restants étaient répartis entre les autres États Membres.

Tribunaux

12. Pour les Tribunaux, le montant des contributions est passé de 199 millions de dollars en 2002 à 217 millions de dollars en 2003, tandis que les versements, qui étaient de 199 millions de dollars en 2002, sont tombés à 173 millions en 2003, bien que le Secrétaire général ait personnellement demandé aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations. Par conséquent, le montant total des contributions non acquittées au titre des Tribunaux a plus que doublé, atteignant 88 millions de dollars, et le déficit de trésorerie avait nettement augmenté à la fin 2003. Le Japon devait 46 % du total, les États-Unis 14 %, la Fédération de Russie 12 %, le Brésil 11 % et l'Argentine 5 %. Ensemble, 106 autres États Membres devaient les 12 % restants.

C. Montants dus aux États Membres

13. Au début 2003, l'Organisation devait aux États Membres un total de 703 millions de dollars au titre des contingents et de leur matériel. Le précédent rapport prévoyait que ce montant serait probablement ramené à 565 millions de dollars à la fin 2003. En fait, il a diminué plus encore et a été ramené à 439 millions de dollars. Les nouveaux engagements de dépenses afférents au matériel appartenant aux contingents ont été de loin inférieurs aux prévisions, le groupement tactique et les contingents de la MONUC ayant été déployés plus tard que prévu et les effectifs de la MINUSIL ayant été réduits plus rapidement que prévu. En outre, les remboursements au titre des contingents ont été plus importants que prévu. L'Organisation a été en mesure d'effectuer les remboursements au titre des contingents jusqu'en octobre 2003 pour la plupart des missions, plutôt que jusqu'en septembre comme on s'y attendait.

III. Perspectives pour 2004

A. Contributions mises en recouvrement, paiements et situation de trésorerie en 2004

14. Au 30 avril 2004, 18 États Membres avaient intégralement réglé leurs contributions mises en recouvrement et exigibles à cette date, ou étaient redevables de moins de 100 dollars. Le Secrétaire général tient à exprimer ses remerciements aux États Membres ci-après : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Danemark, Finlande, France, Irlande, Kazakhstan, Lettonie, Monaco, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Budget ordinaire

15. Les contributions au budget ordinaire pour 2004 étaient de 1 483 millions de dollars, soit 73 millions de dollars de plus que celles de 2003. Au 30 avril 2004, les contributions reçues s'élevaient à plus de 661 millions de dollars, soit 26 millions de dollars de plus qu'à la même période de 2003. À la même date, 77 États Membres avaient réglé leur contribution au budget ordinaire en totalité. C'est un peu moins que les 81 États Membres qui s'étaient acquittés de leur contribution en totalité au 30 avril 2003, mais il est encore possible que l'amélioration enregistrée en 2003 se poursuive en 2004. À cet égard, le Secrétaire général encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à régler leur contribution en totalité le plus tôt possible.

16. Malheureusement, on escompte d'ores et déjà recourir au financement par prélèvement d'avances internes dans le courant de l'année, tout comme on prévoit, à la fin de l'année, un déficit de trésorerie de 7 millions de dollars au titre du budget ordinaire et des comptes de réserve connexes. La situation sera suivie de près.

Opérations de maintien de la paix

17. Au 30 avril 2004, les contributions mises en recouvrement en 2004 aux fins du financement des opérations de maintien de la paix ont atteint 1,4 milliard de dollars. Les versements se sont élevés à plus de 1,1 milliard de dollars. Selon les prévisions actuelles, les contributions mises en recouvrement atteindront 2,9 milliards de dollars en 2004, mais cela dépendra naturellement des décisions que prendra l'Assemblée générale au cours des prochaines semaines. Les prévisions tiennent compte des besoins de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui seront examinés au cours de la deuxième reprise de la session actuelle. Elles n'incluent cependant pas de crédits pour des opérations potentielles en Haïti, au Burundi ou au Soudan ou pour l'extension du mandat de la MINUSIL après décembre 2004.

18. Le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix devrait atteindre environ 931 millions de dollars en fin d'année. Ce chiffre tient compte des 84 millions de dollars qui seront rendus aux États Membres en juin 2004 au titre des soldes de trésorerie des comptes définitifs. En outre, l'Assemblée générale est appelée, au cours de la deuxième reprise de la session actuelle, à prendre une décision en ce qui concerne le solde de 94 millions de dollars relatif à des missions terminées.

19. On se souviendra cependant que la composition du solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix revêt une importance cruciale puisque

L'Organisation n'est pas autorisée à effectuer des prélèvements sur les fonds d'opérations de maintien de la paix en cours et que le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix ne peut être utilisé que pour les missions nouvellement créées et les missions élargies. Si les soldes de trésorerie de 84 et 94 millions de dollars relatifs aux missions terminées sont rendus aux États Membres, les engagements à couvrir pour les missions terminées seront supérieurs à la trésorerie de ces missions. Cela poserait un problème aigu si, comme par le passé, on se retrouve dans l'obligation d'effectuer des prélèvements pour assurer d'autres activités, y compris celles qui sont liées à des missions en cours telles que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), ou aux Tribunaux et au budget ordinaire.

Tribunaux

20. Les choses étant ce qu'elles sont, les perspectives financières concernant les deux Tribunaux demeurent très sombres. Les contributions pour 2004 s'élèvent à 273 millions de dollars. Cent quatre-vingts millions de dollars ont été réglés à ce jour. Selon les prévisions actuelles, les Tribunaux devraient enregistrer un déficit de trésorerie à partir de juillet 2004 et terminer l'année avec un déficit de 100 millions de dollars. Cette perspective est franchement inacceptable. Des mesures ont été prises pour geler les recrutements et ajuster les activités à la baisse. Si les États Membres ne s'acquittent pas de leurs contributions aux Tribunaux dans un avenir très proche, d'autres mesures devront être prises.

21. La crise financière qui frappe les Tribunaux est extrêmement grave et il importe au plus haut point que les États Membres fassent un effort sans précédent pour remplir leurs obligations en totalité et dans les délais voulus. Cela est d'autant plus vrai que le versement aux États Membres du solde de trésorerie des missions terminées éliminera la seule source alternative de financement permettant de maintenir les activités des Tribunaux.

B. Dette envers les États Membres

22. Une augmentation importante des obligations nouvelles liées à l'utilisation et au matériel des contingents est attendue. Celles-ci devraient passer de 607 millions de dollars en 2003 à 949 millions de dollars en 2004, compte tenu de la mise en place progressive de la MINUL et de l'ONUCI et du déploiement intégral de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui font plus que compenser la compression des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et de la MINUSIL.

23. Parallèlement, les versements des États Membres pour les dépenses relatives aux contingents devraient passer de 454 millions de dollars en 2003 à 567 millions de dollars en 2004. Cette hausse est plus que compensée par la baisse des versements au titre du matériel appartenant aux contingents, qui passent de 417 millions de dollars en 2003 à 247 millions de dollars en 2004. Cette prévision tient compte du délai entre le déploiement des contingents et du matériel, la signature des mémorandums d'accord et la certification des demandes de nouvelles missions.

24. L'accroissement prévu de la dette envers les États Membres fournissant des contingents et du matériel doit être examiné dans l'optique de l'augmentation attendue du volume des opérations de maintien de la paix. Parallèlement, il est essentiel que tous les États Membres s'acquittent intégralement et en temps voulu de leurs contributions mises en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix, ce qui permettra de faire face à l'accroissement correspondant des obligations des pays fournissant des contingents sans que la dette à l'égard des États Membres fournissant des contingents et du matériel n'augmente dans des proportions importantes.

25. Si le Secrétaire général entend n'épargner aucun effort pour remplir les obligations de l'Organisation à l'égard des États Membres fournissant des contingents et du matériel, sa capacité de le faire dépend nécessairement du respect intégral et en temps voulu des obligations des États Membres à l'égard de l'Organisation.

III. Conclusion

26. La situation financière de l'Organisation est contrastée. Si la situation d'ensemble n'a pas beaucoup évolué et que des aspects positifs ont été enregistrés en 2003, certains éléments de la situation actuelle sont inquiétants. L'année 2003 s'est achevée avec un solde de trésorerie positif en ce qui concerne le budget ordinaire, mais la situation demeure précaire et il est fort probable que l'on soit obligé de recourir à des prélèvements d'avances internes.

27. Les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix devraient, dans l'ensemble, atteindre des niveaux confortables. La MINUK et la MINURSO continuent cependant de faire face à des crises de trésorerie et la dette à l'égard des États Membres devrait s'accroître. En ce qui concerne les nouvelles missions, l'expérience montre que les versements au titre des contributions mises en recouvrement ne sont habituellement effectués que dans un délai allant jusqu'à 120 jours. Si, comme nous le prévoyons, de nouvelles missions sont approuvées, les 155 millions de dollars du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix devraient être intégralement consommés. Avec le remboursement aux États Membres des soldes de trésorerie des missions terminées, l'autre source principale de liquidités sera tarie. La situation est donc très précaire.

28. Les Tribunaux devraient être à court de liquidités en juillet et terminer l'année avec un déficit de trésorerie record. Le maintien du niveau actuel de contributions non acquittées par les États Membres au titre des Tribunaux compromet sérieusement l'avenir de ces instances.

29. La seule solution aux problèmes actuels et à ceux qui s'annoncent serait que les États Membres remplissent leurs obligations à l'égard de l'Organisation intégralement et en temps voulu. Le Secrétaire général tient à exprimer ses sincères remerciements aux États Membres qui l'ont fait et demande à tous les autres États Membres d'en faire autant.